

Vider sa maison en toute sérénité : les étapes clés pour réussir

Démarches administratives indispensables

- Déclarer la vente à la mairie de votre commune au moins 15 jours avant la date prévue.
- Vérifier les arrêtés municipaux concernant l'occupation de la voie publique si nécessaire.
- S'assurer de ne pas dépasser deux ventes par an pour rester dans le cadre d'un vide-maison privé.
- Préparer une pièce d'identité pour le dossier de déclaration en mairie.

Tri et valorisation des objets

- Catégoriser les objets en quatre groupes : à vendre, à donner, à recycler, à jeter.
- Nettoyer et dépoussiérer chaque article pour améliorer son attractivité.
- Étiqueter chaque objet avec un prix clair, lisible et cohérent avec le marché de l'occasion.
- Regrouper les objets par thématiques (vaisselle, livres, vêtements, outils) pour faciliter le parcours client.

Communication et visibilité

- Publier l'annonce sur les groupes Facebook locaux de la Mayenne (53).
- Utiliser des sites spécialisés pour annoncer votre vide-maison gratuitement.
- Installer des panneaux indicateurs visibles aux intersections stratégiques proches de votre domicile.
- Préciser les horaires d'ouverture et l'adresse exacte sur tous vos supports de communication.

Logistique du jour J

- Prévoir une caisse avec suffisamment de monnaie pour rendre la monnaie aux acheteurs.
- Aménager un espace de circulation fluide pour éviter les encombrements.
- Préparer des sacs ou des cartons de récupération pour faciliter le transport des achats.
- Prévoir une signalétique claire pour les zones privées ou interdites d'accès.
- Prévoir une solution de repli ou de don pour les invendus en fin de journée.